



LES FRANCAS DU DOUBS  
ALSH de Miserey Salines  
2 rue de l'ancien couvent  
25480 MISEREY SALINES  
Tél : 06 31 18 31 85

Nom, prénom de l'enfant  Né(e) le :

Ecole : ..... Enseignant : ..... Classe : .....

Type de famille : Parentale  Monoparentale  Recomposée  Accueil

**PARENTS DE L'ENFANT**

	Mère	Responsable de l'enfant <input type="checkbox"/>	Père	Responsable de l'enfant <input type="checkbox"/>
Nom, Prénom :				
Adresse du domicile :				
Tél. Domicile/Portable :				
Tél. Professionnel :				
Courriel :				
Situation familiale :				
N° Sécurité sociale :				
Catégorie socioprof. :				

Personne à joindre en cas d'urgence (Nom+Téléphone) : .....

N° Allocataire C.A.F. : ..... Régime social : .....

C.A.F. d'appartenance : CAF DU DOUBS  Autre C.A.F. : .....

Nom de la compagnie : ..... N°Téléphone : ..... N°Contrat : .....

**Autorisations**

J'autorise mon enfant, à rentrer seul à la fin des activités  OUI  NON

Pendant les activités, j'autorise le personnel de l'association à photographier et/ou à filmer mon enfant pour la création de souvenirs et d'archives.  OUI  NON

J'autorise l'association à utiliser ces supports pour sa promotion et son information (presse et journaux locaux, nouveau média, affiches...)  OUI  NON

L'enfant sait-il nager ? OUI  NON  Piscine autorisée : OUI  NON

**PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT :**

Nom/Prénom	Lien de parenté	N°Téléphone	Adresse

Régime alimentaire : ..... Date de dernière mise à jour du carnet de santé : .....

Allergies : .....

Recommandations des parents : .....

parents : .....

**Certifications et autorisations parentales:**

Ayant pris connaissance des conditions de fonctionnement du centre de loisirs périscolaire, je soussigné, responsable légal de l'enfant inscrit:

- 1) autorise mon enfant à participer aux différentes activités proposées par les organisateurs,
- 2) certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche,
- 3) décharge les organisateurs de toute responsabilité pour tout accident qui pourrait survenir avant ou après les heures de fonctionnement du centre de loisirs périscolaire,
- 4) autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale,
- 5) dégage l'association de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels (vêtements, bijoux...).

Fait à ..... , le ..... Signature :